

ETEX SA
PassPort Building
Luchthaven Brussel Nationaal, Gebouw 1K
1930 Zaventem
Registre des Personnes Morales 0400.454.404 (Bruxelles)
www.etexgroup.com

(la "Société")

Convocation à l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires

qui se tiendra le mercredi 27 mai 2020 à 15 heures (heure belge)

Communication importante en raison de la pandémie de COVID-19

La Société informe les actionnaires que l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires du mercredi 27 mai 2020 à 15 heures (heure belge) ("l'assemblée") se tiendra à huis clos conformément aux mesures prises par l'Arrêté Royal du 9 avril 2020.

Par conséquent, il ne vous sera pas possible d'assister physiquement à l'assemblée et vous aurez uniquement le droit de voter par correspondance ou par procuration pour le nombre d'actions dont vous serez détenteur à la date du mercredi 20 mai 2020 et pour lequel vous avez indiqué votre intention d'exercer votre droit de vote.

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires est repris ci-après :

1. Rapports sur les comptes annuels statutaires

Communication et discussion du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire sur les comptes annuels statutaires de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2019.

2. Approbation des comptes annuels statutaires, affectation du résultat et détermination du dividende

Approbation des comptes annuels statutaires de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2019, et de la proposition d'affectation du résultat.

Proposition de décision : L'Assemblée Générale des Actionnaires approuve les comptes annuels statutaires de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2019, y compris l'affectation du résultat proposé par le conseil d'administration et le paiement d'un dividende brut de EUR 0,29 par action*. Le dividende sera payable à partir du 1^{er} juillet 2020.

*À titre d'information uniquement, le dividende net sera de EUR 0,203 par action dans l'hypothèse où le précompte mobilier belge de 30% est d'application.

3. Rapports sur les comptes annuels consolidés

Communication et discussion du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire sur les comptes annuels consolidés de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2019.

4. Comptes annuels consolidés

Communication et discussion des comptes annuels consolidés de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2019.

5. Décharge aux administrateurs

Proposition de décision : L'Assemblée Générale des Actionnaires donne décharge à chacun des administrateurs de la Société qui étaient en fonction au cours de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2019, pour l'exercice de leur mandat au cours de cet exercice.

6. Décharge au commissaire

Proposition de décision : L'Assemblée Générale des Actionnaires donne décharge au commissaire de la Société qui était en fonction au cours de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2019, pour l'exercice de son mandat au cours de cet exercice.

7. Renouvellement du mandat d'administrateur indépendant de Monsieur Gustavo Oviedo

En se basant sur l'avis du comité de rémunération et de nomination, le conseil d'administration recommande d'adopter la décision suivante.

Proposition de décision : L'Assemblée Générale des Actionnaires renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Gustavo Oviedo pour une période expirant immédiatement à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2023 qui sera invitée à approuver les comptes de l'exercice social 2022. Sauf décision contraire de l'Assemblée Générale des Actionnaires, le mandat sera rémunéré conformément aux décisions de l'assemblée générale des actionnaires du 25 mai 2016.

8. Nomination de la SPRL Much (représentée par sa représentante permanente Muriel De Lathouwer) en qualité d'administrateur indépendant

En se basant sur l'avis du comité de rémunération et de nomination, le conseil d'administration recommande d'adopter les décisions suivantes.

Proposition de décision : L'Assemblée Générale des Actionnaires nomme en qualité d'administrateur la SPRL Much, inscrite au registre des personnes morales sous le numéro 0824.227.212 et ayant son siège social avenue Jacques Pastur 128 à 1180 Uccle, représentée par sa représentante permanente Muriel De Lathouwer, pour une période expirant immédiatement à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2023 qui sera invitée à approuver les comptes de l'exercice social 2022. Sauf décision contraire de l'Assemblée Générale des Actionnaires, le mandat sera rémunéré conformément aux décisions de l'assemblée générale des actionnaires du 25 mai 2016.

8. Nomination de la SRL ViaBylity (représentée par son représentant permanent Hans Van Bylen) en qualité d'administrateur indépendant

En se basant sur l'avis du comité de rémunération et de nomination, le conseil d'administration recommande d'adopter les décisions suivantes.

Proposition de décision : L'Assemblée Générale des Actionnaires nomme en qualité d'administrateur la SRL ViaBylity, inscrite au registre des personnes morales sous le numéro 0744.427.785 et ayant son siège social Rombaut Keldermansstraat 28 à 2650 Edegem, représentée par son représentant permanent Hans Van Bylen, pour une période expirant immédiatement à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2023 qui sera invitée à approuver les comptes de l'exercice social 2022. Sauf décision contraire de l'Assemblée Générale des Actionnaires, le mandat sera rémunéré conformément aux décisions de l'assemblée générale des actionnaires du 25 mai 2016.

10. Dépôt - Pouvoirs

Proposition de décision : L'Assemblée Générale des Actionnaires confère tous pouvoirs, chacun individuellement, avec la possibilité de sous-déléguer, à Virginie Lietaer, Olivier Van Wouwe et Carine Valvekens pour accomplir les formalités relatives aux décisions ci-dessus.

Conditions d'admission à l'assemblée

Dans le cadre de la crise sanitaire liée à la pandémie du COVID-19, la Société se trouve dans l'impossibilité d'organiser une réunion physique le 27 mai 2020. Les conditions d'admission sont reprises ci-après.

Propriétaires d'actions nominatives

Les propriétaires d'actions nominatives doivent avoir informé la Société au plus tard le mercredi 20 mai 2020 (minuit heure belge) quant au nombre d'actions pour lesquelles ils souhaitent exercer leur droit de vote en renvoyant le formulaire de procuration/vote par correspondance dûment complété et signé :

- par voie électronique (conseillé) à l'adresse shareholders@etexgroup.com (sous la forme d'un scan clairement lisible ou d'une photo) ; OU
- par voie postale à Etex NV, Chief Legal Officer, PassPort Building, Luchthaven Brussel Nationaal, Gebouw 1K, 1930 Zaventem, Belgique – nous recommandons l'envoi par voie électronique étant donné que les services postaux connaissent de sérieux retards en raison du COVID-19.

Les propriétaires d'actions dématérialisées

Les propriétaires d'actions dématérialisées doivent faire parvenir à la Société au plus tard le mercredi 20 mai 2020 (minuit heure belge) une attestation constatant l'indisponibilité de leurs titres jusqu'à la date de l'assemblée :

- par voie électronique (conseillé) à l'adresse shareholders@etexgroup.com (sous la forme d'un scan clairement lisible ou d'une photo) ; OU
- par voie postale à Etex NV, Chief Legal Officer, PassPort Building, Luchthaven Brussel Nationaal, Gebouw 1K, 1930 Zaventem, Belgique – nous recommandons l'envoi par voie électronique étant donné que les services postaux connaissent de sérieux retards en raison du COVID-19 ;
- par le biais d'une agence d'une des institutions suivantes: BNP Paribas Fortis, Belfius Bank ou Degroof Petercam Bank.

Comment voter ?

Étant donné que les actionnaires ne peuvent se rendre physiquement à la réunion, vous pouvez exercer votre droit de vote de deux manières :

- vous pouvez donner procuration à Monsieur Jean-Louis de Cartier de Marchienne, Président du conseil d'administration de la Société, avec la faculté de sous-délégation et/ou substitution qui votera en votre nom conformément à vos instructions de vote, indiquées dans la procuration. Il n'est pas possible de donner une procuration à d'autres personnes étant donné qu'elles ne sont pas autorisées à assister à l'assemblée (formulaire de procuration) ; OU
- vous pouvez voter par correspondance (formulaire de vote par correspondance).

A cet effet, il convient de compléter le formulaire de procuration/vote par correspondance disponible sur le site internet (www.etexgroup.com). Le formulaire de procuration/vote par correspondance dûment complété et signé doit être retourné à la Société :

- par voie électronique (conseillé) à l'adresse shareholders@etexgroup.com (sous la forme d'un scan clairement lisible ou d'une photo) ; OU
- par voie postale à Etex NV, Chief Legal Officer, PassPort Building, Luchthaven Brussel Nationaal, Gebouw 1K, 1930 Zaventem, Belgique – nous recommandons l'envoi par voie électronique étant donné que les services postaux connaissent de sérieux retards en raison du COVID-19.

Le formulaire de procuration/vote par correspondance doit parvenir à la Société au plus tard le mercredi 20 mai 2020 (minuit heure belge) en suivant l'une des procédures décrites ci-dessus.

Merci de bien vouloir vous assurer que vos instructions de vote ou les votes soient correctement complétés ("pour", "contre", "abstention"). Les points de l'ordre du jour pour lesquels vous n'avez pas exprimé d'instructions de vote ou de votes ou pour lesquels les instructions ne sont pas claires, seront considérés comme des voix émises "pour".

Diffusion sur internet le mercredi 27 mai 2020 à 15 heures (heure belge)

La Société organisera une diffusion sur internet de l'assemblée. Si vous avez accompli correctement les formalités de participation, vous recevrez un e-mail expliquant comment accéder à la diffusion le mercredi 27 mai 2020 à 15 heures belge.

Droit d'interpellation uniquement par écrit

Conformément à l'Arrêté Royal du 9 avril 2020, les actionnaires ne pourront faire usage de la possibilité de poser leurs questions uniquement par écrit avant l'Assemblée, aux administrateurs et au commissaire concernant leurs rapports ou les points à l'ordre du jour pour autant que la communication d'informations ou de faits ne soit pas de nature à porter préjudice aux intérêts commerciaux de la société ou à la confidentialité à laquelle la Société, ses administrateurs ou le commissaire sont tenus.

Il ne sera répondu aux questions soumises que si l'actionnaire en question a accompli les formalités de participation reprises ci-dessus et à condition que les questions parviennent à la Société au plus tard le mercredi 20 mai 2020 (minuit heure belge). Elles peuvent être adressées à la Société :

- par voie électronique (conseillé) à l'adresse shareholders@etexgroup.com ; OU
- par voie postale à Etex NV, Chief Legal Officer, PassPort Building, Luchthaven Brussel Nationaal, Gebouw 1K, 1930 Zaventem, Belgique – nous recommandons l'envoi par voie électronique étant donné que les services postaux connaissent de sérieux retards en raison du COVID-19.

Les réponses seront données lors de la diffusion de l'assemblée, comme expliqué ci-dessus. Il ne sera donc pas loisible aux actionnaires de poser des questions durant l'Assemblée.

Mise à disposition des documents

Une copie des documents qui doivent être soumis à l'assemblée générale annuelle des actionnaires et relatifs à l'ordre du jour de l'Assemblée, peut être obtenue gratuitement au siège de la Société. Les documents sont disponibles sur le site internet de la Société (www.etexgroup.com).

Protection des données

La Société est responsable du traitement des données à caractère personnel qu'elle reçoit des actionnaires et mandataires dans le cadre de l'Assemblée conformément aux lois ou dispositions en vigueur, y compris le Règlement général sur la protection des données (RGPD). Ces données seront utilisées afin d'analyser et de gérer les présences et le processus de vote relatifs à l'Assemblée. Pour de plus amples renseignements, vous pouvez consulter la Déclaration de Protection des Données pour Actionnaires disponible sur le site internet de la Société (www.etexgroup.com).

Vous pouvez obtenir des informations sur le traitement de vos données à caractère personnel ou exercer vos droits en envoyant à cet effet une demande à la Société par courrier électronique shareholders@etexgroup.com.

Information pratique

Les actionnaires qui souhaitent obtenir plus d'information concernant les modalités de participation à l'Assemblée sont invités à prendre contact avec la Société :

Etex NV
Shareholders' Meeting Administration
PassPort Building
Luchthaven Brussel Nationaal, Gebouw 1K
1930 Zaventem

E-mail : shareholders@etexgroup.com

Le Conseil d'Administration.